

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 816

16 avril 2009

SOMMAIRE

Äert Sekretariat S.à r.l.	39124	Novotek Luxembourg Participations S.A.	39135
Amov Lux Finance S.A.	39136	Peinture G.T.S.	39158
Aquatica S.A.	39125	Piccadilly Major Capital S.à r.l.	39157
Arzak S.A.	39162	Primmo Invest S.A.	39149
Bolt Holding Company S.A.	39140	Procap CP S.A.	39162
Brasserie-Bistrot LE TROQUET Sàrl	39168	Professional Business Solutions S.A.	39161
Buzzi Unicem International Sàrl	39151	ProLogis Poland XXXIII S.à r.l.	39150
Cedar Street Partners S.à r.l.	39167	ProLogis Poland XXXII S.à r.l.	39150
Cerigo Développement S.à r.l.	39153	Rabi & S S.A., SPF	39151
Chauffatec S.A.	39159	Rhein-Trans G.m.b.H.	39159
CMS Generation Luxembourg S.à r.l.	39160	Romedice S.à r.l.	39159
Cobalt Waterline S.à r.l.	39138	Rosaline Holding S.A.	39122
ColHagen S.à r.l.	39163	Rowan Capital Plus S.à r.l.	39139
Commerzbank GS Fund Sicav	39158	Serinus S.à r.l.	39166
CSC Investments	39138	Siderlux S.A.	39164
Delff Luxembourg 2 S.à r.l.	39125	SL Bielefeld Capital S.à r.l.	39157
Domaine de l'Orangerie S.A.	39136	SL Munchen Major Capital S.à r.l.	39158
Elocap Lux S.A.	39162	SL Munchen Minor Capital S.à r.l.	39166
Ennis S.à r.l.	39138	Stainex S.A.	39137
EURO VL Luxembourg S.A.	39152	Sutton B Holding S.A.	39123
EWA (Fiduciaire et Révision) SA	39163	Telluris S.A.	39149
EWA Révision SA	39163	Telluris S.A.	39167
F&C Portfolios Fund	39137	Terrenus S.A.	39159
Focused Sicav	39123	Top Vending International S.A.	39139
GPF GP S.à r.l.	39151	Triodos Sicav I	39136
Guerlange Investments S.A.	39166	UBS Dynamic Floor Fund Management Company	39124
H.A.C.O. S.A.	39167	UBS (Lux) Equity Sicav	39125
Intercom S.à r.l.	39161	UBS (Lux) Exposure Sicav	39123
Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l.	39140	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	39122
Les Compagnons du Terroir s.à r.l.	39160	UBS Sector Portfolio Management Com- pany S.A.	39122
Luxgas-Handel s.à r.l.	39161	UBS Strategy Fund Management Compa- ny S.A.	39124
MD2 Marketing & Diffusion S.à r.l.	39161	Vega 1971 S.à r.l.	39168
MD Boutique, s.à r.l.	39161	Wirtz-Schwarz S.à r.l.	39164
Microcap 07 Coordination S.à r.l.	39160		
Microcap Coordination S.à r.l.	39160		
Nabi Holding AG	39150		
Nautica S.A.	39162		

UBS Sector Portfolio Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 55.025.

—
Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:
* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS Sector Portfolio Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042250/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.462.

—
Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:
* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042251/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Rosaline Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 21.023.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043256/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07613. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Sutton B Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 30.743.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043252/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07611. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

UBS (Lux) Exposure Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.032.

Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:

* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

* M. Court Tylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS (Lux) Exposure Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042252/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:

* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

* M. Court Tylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour Focused Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042253/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

UBS Strategy Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 36.898.

—
Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:
* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

* M. Court Tylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS Strategy Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042240/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

UBS Dynamic Floor Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 44.182.

—
Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 2009:
* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

* M. Court Tylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS Dynamic Floor Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042239/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02893. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Äert Sekretariat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 68.689.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042432/1972/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03156. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Aquatica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7653 Heffingen, 82, um Bél.

R.C.S. Luxembourg B 103.053.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042434/1972/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09631. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:

* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS (Lux) Equity Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042238/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Delf Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 145.600.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg.

Appears:

Delf Luxembourg 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated on 25 March 2009 under the laws of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register and having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here duly represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which he acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is "Delff Luxembourg 2 S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by a board of managers composed of one or several manager(s) A and by one or several manager(s) B. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed and designated as manager A or manager B and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of one manager A and one manager B.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

The board of managers shall implement an investments committee with purpose of assisting, recommending and advising the board of managers of the Company of any opportunities in any investment targets.

The board of managers will determine the composition and modalities of functioning of the investments committee.

The board of managers shall appoint, remove and replace any members of the investments committee at its sole discretion.

Art. 13. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its managers B a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting until being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one manager A and one manager B.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least one manager A and one manager B approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one manager A and one manager B. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one manager A and one manager B.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General Meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaires aux comptes), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-Up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares representing all the shares issued by the Company as follows:

- Delff Luxembourg 1 S.à r.l., prenamed, subscribes to 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) (i) Are appointed as managers A:

- VALON S.A., a Luxembourg company having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- KOFFOUR S.A., a Luxembourg company having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; and

- LANNAGE S.A., a Luxembourg company having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

(ii) Are appointed as managers B:

- Mr Denis Loubignac, with professional address at 63 Marloes Road, W86LE, London, UK;

- Mr Sylvain Nicolas Macquin, residing at 9, rue de l'observatoire, 75006 Paris, France.

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of one manager A and one manager B.

2) The Company shall have its registered office at 180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Comparaît:

Delff Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 25 mars 2009 selon le droit de Luxembourg, en cours d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social sis 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Mme Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur " les sociétés à responsabilité limitée ".

Art. 2. La dénomination de la société sera "Delff Luxembourg 2 S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre

manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée. En outre, la société pourra devenir propriétaire, louer, exploiter et/ou fournir des équipements utilisés dans les services de forage dans les opérations de forage en pétrole et gaz; acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tel équipement; entrer dans, assister ou participer au financement, commercialisation et toute autre transactions en relation avec les services de forage.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé à un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants A et d'un ou plusieurs gérants B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné en tant que gérant A ou B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance met en œuvre un comité d'investissements ayant pour objet d'assister, recommander et conseiller le conseil de gérance de la Société de toutes opportunités dans toutes les cibles d'investissements.

Le conseil de gérance détermine la composition et les modalités de fonctionnement du comité d'investissements.

Le conseil de gérance nomme, révoque et remplace tout membre du comité d'investissements à sa seule discrétion.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres B un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant A et un gérant B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés sous réserve qu'au moins un gérant A et un gérant B approuvent ses résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant A et un gérant B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant A et un gérant B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées Générales des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Des convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la Loi et sont adressées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peut décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales représentant toute les parts sociales émises par la Société comme suit:

- Delff Luxembourg 1 S.à r.l., précité, souscrit à 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la société, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) (i) Sont nommés gérants A:

1. VALON S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

2. KOFFOUR S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et

3. LANNAGE S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

(ii) Sont nommés gérants B:

- M. Denis Loubignac, résidant au 63, Marloes Road, W86LE, London, UK; et

- M. Sylvain Nicolas Macquin, résident au 9, rue de l'Observatoire, 75006 Paris, France.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article douze de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2) Le siège social de la Société est établi au 180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2009. Relation: LAC/2009/11691. Reçu soixante-quinze euros. (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009045616/242/538.

(090052595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Novotek Luxembourg Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.732.

Suite à une lettre recommandée du 23 décembre 2008 adressée à la société NOVOTEK LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.A., les décisions suivantes ont été prises:

- La démission de la société SUXESKEY S.A., en sa qualité d'administrateur de la société NOVOTEK LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

- La démission de M. Albert Seen, en sa qualité d'administrateur de la société NOVOTEK LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

- La démission de Mme Raymonde J. Gokke, en sa qualité d'administrateur de la société NOVOTEK LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

- La démission de la société civile AUTONOME DE REVISION, en sa qualité de commissaire aux comptes de la société NOVOTEK LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.
AUTONOME DE REVISION
Signature

Référence de publication: 2009043269/723/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC04996. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Domaine de l'Orangerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.087.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Domaine de l'Orangerie S.A.

PROCEDIA S.à r.l.

Administrateur

Gabriel JEAN

Administrateur

Référence de publication: 2009043247/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08812. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Amov Lux Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.277.

Extrait rectificatif de la publication déposée le 11 mars 2009 sous le numéro L090038635.01

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt des comptes, les comptes complets au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amov Lux Finance S.A. en liquidation volontaire

Signatures

Référence de publication: 2009043239/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00290. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Triodos Sicav I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.549.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRIODOS SICAV I

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009043238/1126/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12126. - Reçu 82,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Stainex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6130 Junglinster, 16, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.741.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2009*

- Acceptation de la démission de Madame ANTUNES DE ABREU Eduarda de son poste d'administrateur.
- Acceptation de la démission de Madame ANTUNES DE ABREU Eduarda de son poste d'administrateur délégué à la gestion journalière.
- Acceptation de la démission de Monsieur Paulo Jorge VIANA COSTA CARVALHO de son poste d'administrateur.
- Acceptation de la démission de Madame DA SILVA ANTUNES Carla Maria de son poste de commissaire aux comptes.
- Nomination de Monsieur Bruno DO CANTO PACO, né le 1^{er} juin 1979 à CHAVES (P), demeurant à 10, rue Nic Welter, L-5256 Sandweiler, comme administrateur unique de la société. Le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DO CANTO PACO prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.
- Nomination de Monsieur Bruno DO CANTO PACO, né le 1^{er} juin 1979 à CHAVES (P), demeurant à 10, rue Nic Welter, L-5256 Sandweiler, comme administrateur délégué à la gestion journalière. Le mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Bruno DO CANTO PACO prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.
- Nomination de Madame Maria Alice ESTEVES, née le 9 janvier 1980, à Melgaço (P), demeurant à 10, rue Nic Welter, L-5256 Sandweiler, au poste de commissaire aux comptes. Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Maria Alice ESTEVES prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme
Pour STAINEX S.A.
Bruno DO CANTO PACO
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009043418/1058/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

F&C Portfolios Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.570.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2008, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'F&C Portfolios Fund' ont pris les résolutions suivantes:

- noté la démission de Monsieur Nick Criticos de ses fonctions d'administrateur de 'F&C Portfolios Fund' avec effet au 27 novembre 2007;
- approuvé la co-optation de Madame Allegra van Hövell, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au poste d'administrateur de 'F&C Portfolios Fund' avec effet au 27 novembre 2007;
- renouvelé le mandat des administrateurs de 'F&C Portfolios Fund'. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:
 - * Scott Stevens
 - * Jacques Elvinger
 - * Antonio Thomas
 - * Laurence Llewellyn
 - * Simon Airey
 - * Roberto Seiler
 - * Allegra van Hövell
- renouvelé le mandat de Commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009043367/801/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Ennis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.836.

—
EXTRAIT

En date du 12 février 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Brendan Cooke, avec adresse professionnelle au Stampspark, Station Road, Thomastown, Co. Kilkenny, Ireland est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009043342/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 330.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.830.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 24 mars 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est élue Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 6 novembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009043341/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

CSC Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 71.006.

—
Le domiciliataire constate que les adresses de deux administrateurs, en l'occurrence de Maître Jean-Claude WOLTER et de Monsieur Federico FRANZINA ont été modifiées et sont actuellement les suivantes:

- Monsieur Jean-Claude WOLTER, avocat honoraire, demeurant 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- Monsieur Federico FRANZINA, Administrateur, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour CSC Investments
FIDALUX S.A.
Le domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009043312/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Rowan Capital Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.413.

—
*Extrait des résolutions
des associés tenues en date du 17 mars 2009*

Il résulte des résolutions des associés de la Société tenues en date du 17 mars 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark Weeden, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 17 mars 2009;

- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 17 mars 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Valérie Ingelbrecht
Mandataire

Référence de publication: 2009043397/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Top Vending International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 87.991.

—
Par la présente, je suis au regret de vous informer que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de la société TOP VENDING INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social 4, rue Pierre de Coubertin à L-1358 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.991.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

ETUDE SCHMITT + LOCHARD
Avocats à la Cour
4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg
Karine SCHMITT

Référence de publication: 2009043321/1171/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Bolt Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.486.

—
*Extrait du Procès-verbal à l'Assemblée Générale
Ordinaire tenue exceptionnellement au siège social le 24 mars 2009*

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU, Monsieur Romain THILLENS et Monsieur Nour-Eddin NIJAR, ainsi que celui de Commissaire de HRT Révision S.A. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour BOLT HOLDING COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043314/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.598.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

K.P. Global Holdings C.V., a partnership (commanditaire vennootschap), incorporated and organised under the laws of the Netherlands, with registered office at Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, Netherlands Antilles, hereby represented by Ms Emelie MARIUS, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

The name of the company is "Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The share capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000.-), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of three hundred euro each (EUR 300.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers

9.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of the signing of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

K.P. Global Holdings C.V., represented as stated above, subscribes to one hundred (100) shares in registered form, having a par value of three hundred euro (EUR 300.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-).

The amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following physical persons are appointed as Class A Managers of the Company for an unlimited period :

* Mr Stephen DUFFY, vice president and general counsel of Kraton Polymer LLC, born on July 11th 1953, in Florida, United States of America, with professional address at 15710 John F. Kennedy Blvd., Suite 300, Houston, Texas 77046, United States of America; and

* Mr Aloys TEUSCHER, tax director of Kraton Polymer LLC, born on June 4th, 1960, in Monheim, Germany, with professional address at 15710 John F. Kennedy Blvd., Suite 300, Houston, Texas 77046, United States of America.

2. The following physical persons are appointed as Class B Managers of the Company for an unlimited period :

* Mr Frank WALENTA, lawyer, born on February 2nd, 1972 in Geneva, Switzerland, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand Duchy of Luxembourg;

* Ms Meike LAKERVELD, lawyer, born on September 21st, 1981 in Grootegast, the Netherlands, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand Duchy of Luxembourg; and

* Ms Marjoleine VAN OORT, lawyer, born on February 28th, 1967 in Groningen, the Netherlands, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour de mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

K.P. Global Holdings C.V., une société commanditaire (commanditaire vennootschap), constituée et régie par les lois des Pays Bas, dont le siège social se situe à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, Antilles néerlandaises,

Ici représentée par M^e Emelie MARIUS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Le nom de la société est "Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.2.8 Le Conseil peut, à sa discrétion et sous réserve du meilleur intérêt de la Société, mettre à disposition des actionnaires et des créanciers de la Société toutes informations et/ou tous documents concernant la Société et ses opérations y compris les informations liées aux décisions prises par le Conseil, et suivant ce qui lui semble approprié.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes :

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

K.P. Global Holdings C.V., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000,-).

Le montant de trente mille euros (EUR 30.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes :

1. Les personnes physiques suivantes sont nommées Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

* M. Stephen DUFFY, vice president et general counsel de Kraton Polymer LLC, né le 11 juillet 1953 à Floride, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 15710 John F. Kennedy Blvd., Suite 300, Houston, Texas 77046, Etats-Unis d'Amérique; et

* M. Aloys TEUSCHER, tax director de Kraton Polymer LLC, né le 4 juin 1960 à Monheim, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15710 John F. Kennedy Blvd., Suite 300, Houston, Texas 77046, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes physiques suivantes sont nommées Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

* M. Frank WALENTA, juriste, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg;

* Melle Meike LAKERVELD, juriste, né le 21 septembre 1981 à Grootegast, les Pays Bas, avec adresse professionnelle au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg; et

* Melle Marjoleine VAN OORT, juriste, né le 28 février 1967 à Groningen, les Pays Bas, avec adresse professionnelle au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. MARIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2009. Relation: LAC/2009/11681. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009045612/242/494.

(090052559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Primmo Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.816.

Conformément à l'article 3 point (1) de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la fiduciaire Amicorp Luxembourg S.A. agissant comme agent domiciliataire ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré sous numéro B 49 731, atteste par la présente que la convention de la domiciliation de la société Primmo Invest S.A., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 99 816, a pris fin le 4 novembre 2008 et que, par conséquent Amicorp Luxembourg S.A. dénonce la siège social de Primmo Invest S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Représentée par Mr. Axel RUST

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009042278/1084/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Telluris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.719.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour TELLURIS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042359/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07692. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Nabi Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 69.739.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042435/2128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07634. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

ProLogis Poland XXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.036.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009042411/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08316. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

ProLogis Poland XXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.035.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009042412/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08314. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Rabi & S S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.215.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg en date du 10 mars 2009 que l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Confirmation de la nomination de Mr Ivan Shumeyko, demeurant au 50 Let Octyabry, 119618 Moscow, Russie en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée Générale des Actionnaires en 2014.

2. Confirmation de la démission de Mr Kirill Shumeyko, demeurant au 50 Let Octyabry, 119618 Moscow, Russie en tant qu'administrateur de la société.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009042926/634/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Buzzi Unicem International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 98.168.

—
Résolution prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 2008:

L'Assemblée a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes pour une période indéterminée:

- Manager S.à r.l., une société domiciliée au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009043408/1629/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

GPF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.511.

—
Par le présent avis, le gérant informe les tiers:

- du changement de siège social de l'Associé Unique de la Société «Griffin Investments Partners Holding S. à r.l.» désormais domicilié à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- de la correction du nom du gérant M. Klukowski Tomasz, précédemment inscrit sous le nom de «Klukowsky» au lieu de «Klukowski».

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Przemyslaw Krych

Gérant

Référence de publication: 2009043401/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

EURO VL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

Liste des signatures autorisées d'Euro-VL Luxembourg S.A. au 25/03/2009

NOMS	SIGNATURES
Monsieur JACQUELINE Serge	AA
Monsieur SIMON Jean-Claude	AA
Monsieur TOTAL Philippe	AA
Monsieur BECKER Michel	A
Monsieur FERRE Jean-Charles	A
Monsieur PRIGENT Bruno	A
Monsieur SMERALDI Alain	A
Monsieur BACK Yves	B
Monsieur BARTHELEMY Jean-Marie	B
Monsieur BELLOT Miguel	B
Monsieur BODART Christophe	B
Monsieur BOLL Pierre	B
Monsieur BOUILLON Claude	B
Monsieur BOUR Christophe	B
Madame BRACONNIER Evelyne	B
Monsieur CLARK Shaune	B
Madame GERARDY Corine	B
Monsieur GRACIA Angel	B
Monsieur HENRIQUET Philippe	B
Mademoiselle LOISEL Virginie	B
Madame MEISTER Catherine	B
Monsieur MULLER Nicolas	B
Mademoiselle PALM Karine	B
Monsieur PIERRON Alexandre	B
Monsieur RINALDI Pierfrancesco	B
Monsieur SZUREK Michel	B
Monsieur TROUVAIN Lionel	B
Monsieur VEILLET Régis	B
Monsieur AMORELLI Gaétan	C
Monsieur ANZALONE Umberto	C
Monsieur BOHEZ Michel	C
Madame BRANVILLE Seynabou	C
Madame BRESSON Delphine	C
Monsieur CHEMIN Karl	C
Monsieur DAOUD Hafedh	C
Monsieur EITEL Gérard	C
Mademoiselle FERNANDES Marie-José	C
Monsieur GILFRICHE Grégoire	C
Monsieur GODEFROID Laurent	C
Madame HUBERTY Nadine	C
Madame KAESE Myriam	C
Monsieur KEICHINGER Cyrille	C
Madame KNOLL Carole	C
Madame LE BELLEC Catherine	C
Monsieur LOPEZ Baptiste	C
Madame MAGONET Marie	C
Mademoiselle MARECHAL Perrine	C

Monsieur MISSUC André	C
Mademoiselle PARACCHINI Aurélie	C
Monsieur PETTAZZONI Rémy	C
Monsieur PRESER Frédéric	C
Madame ROUX Nathalie	C
Madame SCHEID Hervé	C
Madame STEIMES Myriam	C
Madame TAVIAN Catherine	C
Monsieur ZERARGA Zeneddin	C

Référence de publication: 2009042924/3451/67.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08132. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Cerigo Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 995.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.017.

In the year two thousand nine, the twelfth day of February, before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Cerigo Développement S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144017 (the Company). The Company has been incorporated on October 29, 2008 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 234 of February 3rd, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 10, 2008, pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

1) The Englefield Fund II L.P., whose registered address is at Michelin House 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom,

here represented by Michael Meylan, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

2) The Englefield Affiliates Fund II L.P., whose registered address is at Michelin House 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom,

here represented by Michael Meylan, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

3) The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P., whose registered address is at Michelin House 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom,

here represented by Michael Meylan, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

4) Pillsbury Nominees Limited, whose registered address is at Tower 42, Level 23, 25 Broad Street, London EC2N 1HQ, United Kingdom registered under number 5978291, here represented by Michael Meylan, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 170,000 (one hundred seventy thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 825,000 (eight hundred twenty five thousand Euro) represented by 825,000 (eight hundred twenty five thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each to

EUR 995,000 (nine hundred ninety thousand Euro), by way of the issue of 170,000 (one hundred seventy thousand) new J shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.a r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 170,000 (one hundred seventy thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 825,000 (eight hundred twenty five thousand Euro) represented by 825,000 (eight hundred twenty five thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each to EUR 995,000 (nine hundred ninety thousand Euro), by way of the issue of 170,000 (one hundred seventy thousand) new J shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, The Englefield Fund II L.P., The Englefield Affiliates Fund II L.P., The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P. and Pillsbury Nominees Limited, prenamed, declare to subscribe for the 170,000 (one hundred seventy thousand) new J shares of the Company, having a par value of EUR 1 (one euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 170,000 (one hundred seventy thousand Euro) and to fully pay up such J shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 170,000 (one hundred seventy thousand Euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage. The subscription of such J shares shall be made as follows:

	J Shares
The Englefield Fund II L.P.	147,436
The Englefield Affiliates Fund II L.P.	6,897
The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P.	15,544
Pillsbury Nominees Limited	123
Number of shares in class issued	<u>170,000</u>
Total number of shares in class further to the share capital increase	882,498

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

"5.1. The Company's share capital is set at EUR 995.000 (nine hundred ninety five thousand euro) represented by:

- (i) 12,501 ordinary shares of class A (the A Shares),
- (ii) 12,500 ordinary shares of class B (the B Shares),
- (iii) 12,501 ordinary shares of class C (the C Shares),
- (iv) 12,500 ordinary shares of class D (the D Shares),
- (v) 12,500 ordinary shares of class E (the E Shares),
- (vi) 12,500 ordinary shares of class F (the F Shares),
- (vii) 12,500 ordinary shares of class G (the G Shares),
- (viii) 12,500 ordinary shares of class H (the H Shares),
- (ix) 12,500 ordinary shares of class I (the I Shares), and

(x) 882,498 ordinary shares of class J (the J Shares).

The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G shares, the H shares, the I shares and the J Shares are collectively referred to as the Shares and individually a Share.

All the Shares are in registered form, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.a r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy-holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze février,

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Cerigo Développement S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144017 (la Société). La Société a été constituée le 29 octobre 2008 par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 234 du 3 février 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 10 décembre 2008, suivant un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Ont comparu:

1) The Englefield Fund II L.P., ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni,

représentée par Michael Meylan, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

2) The Englefield Affiliates Fund II L.P., ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni,

représentée par Michaël Meylan, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

3) The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P., ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni,

représentée par Michaël Meylan, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

4) Pillsbury Nominees Limited, ayant son siège social à Tower 42, Level 23, 25 Broad Street, London EC2N 1HQ, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 5978291, représentée par Michaël Meylan, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement. Les associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 170.000 (cent soixante-dix mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 825.000 (huit cent vingt-cinq mille euros) représenté par 825.000 (huit cent vingt-cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à EUR 995.000 (neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros) par l'émission de 170.000 (cent soixante-dix mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Loeff et à tout employé de Mas Luxembourg S.à r.l de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

6. Divers.

III. que les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 170.000 (cent soixante-dix mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 825.000 (huit cent vingt-cinq mille euros) représenté par 825.000 (huit cent vingt-cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à EUR 995.000 (neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros) par l'émission de 170.000 (cent soixante-dix mille) nouvelles parts sociales J de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

The Englefield Fund II L.P., The Englefield Affiliates Fund II L.P., The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P. et Pillsbury Nominees Limited, prénommés, déclarent souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 170.000 (cent soixante-dix mille euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 170.000 (cent soixante-dix mille euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital nominal de la Société. La souscription de ces parts sociales J se fait de la manière suivante:

	Parts sociales J
The Englefield Fund II L.P.	147.436
The Englefield Affiliates Fund II L.P.	6.897
The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P.	15.544
Pillsbury Nominees Limited	123
Nombre des parts émises	170.000
Nombre total de parts après augmentation de capital	882.498

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société ainsi que la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 995,000 (neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros), représenté par

- (i) 12.501 parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales A),
- (ii) 12.500 parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales B),
- (iii) 12.501 parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales C),
- (iv) 12.500 parts sociales ordinaires de classe D (les Parts Sociales D),
- (v) 12.500 parts sociales ordinaires de classe E (les Parts Sociales E),
- (vi) 12.500 parts sociales ordinaires de classe F (les Parts Sociales F),
- (vii) 12.500 parts sociales ordinaires de classe G (les Parts Sociales G),
- (viii) 12.500 parts sociales ordinaires de classe H (les Parts Sociales H),
- (ix) 12.500 parts sociales ordinaires de classe I (les Parts Sociales I),
- (x) 882.498 parts sociales ordinaires de classe J (les Parts Sociales J).

Les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales D, les Parts Sociales E, les Parts Sociales F, les Parts Sociales G, les Parts Sociales H, les Parts Sociales I et les Parts Sociales J sont désignées collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale.

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens Loeff et à tout employé de Mas Luxembourg S.à r.l afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. MEYLAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6045. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009042898/211/223.

(090049364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

SL Bielefeld Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.633.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2009 que les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042751/9469/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Piccadilly Major Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.632.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2009 que les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042754/9469/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

SL Munchen Major Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.638.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2009 que les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042756/9469/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Peinture G.T.S., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8359 Goebblange, 3, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 115.842.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 mars 2009.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009042757/218/13.

(090048941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Commerzbank GS Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.309.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour Commerzbank GS Fund SICAV

RBC DEXIA Investor Services Bank S.A., Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009042774/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02029. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Chauffatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4877 Lamadelaine, 1A, rue de la Maragole.

R.C.S. Luxembourg B 64.373.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mars 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009042747/231/14.

(090048770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Terrenus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.503.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043166/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Romedice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.416.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043167/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Rhein-Trans G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue d'Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 61.353.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043168/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

CMS Generation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.245.

En date du 15 novembre 2007, la société TAQA GENERATION INVESTMENT COMPANY IV a cédé ses 150 parts sociales de Classe A et ses 25 parts sociales de Classe B de la société à responsabilité limitée CMS GENERATION LUXEMBOURG S.à r.l. à la société à responsabilité limitée, TAQA Luxembourg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 124.212, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour CMS GENERATION LUXEMBOURG S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009043297/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**Microcap Coordination S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Microcap 07 Coordination S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.583.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation des résultats a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MICROCAP COORDINATION S.à r.l.

BGL Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009043228/4/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02072. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Les Compagnons du Terroir s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.833.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043177/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Intercom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 16.082.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043178/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

MD Boutique, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.548.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043174/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Luxgas-Handel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5376 Uebersyren, 80, rue de Beyren.
R.C.S. Luxembourg B 43.704.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043175/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

MD2 Marketing & Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 18, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 82.977.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043172/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Professional Business Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3367 Leudelange, 10, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 73.798.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043171/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**Procap CP S.A., Société Anonyme,
(anc. Elocap Lux S.A.).**

Siège social: L-4802 Rodange, Site du PED.

R.C.S. Luxembourg B 119.842.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 22 décembre 2008

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Messieurs Israel Komet, Moshe Bar Haim et de Madame Shoshi Reboh de leur fonction d'Administrateur de la société. De plus, l'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Messieurs Moshe Bar Haim et Israel Komet de leur fonction de délégué à la gestion journalière.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat à la fonction d'Administrateur de la société Monsieur Hubert Gaasch, demeurant au 4, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Monsieur Jean-Benoît Henckes, demeurant au 7, rue de la Wacherreuale, B-6600 Bastogne et la société PROCAP HOLDING, ayant son siège social au 4, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg. L'Assemblée Générale décide que les mandats des trois administrateurs nouvellement nommés seront valables jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour PROCAP CP S.A.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2009042501/565/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Arzak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 115.954.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009042504/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06773. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Nautica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 99.570.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 30. Januar 2009 um 11.00 Uhr*

Herr Willem Hendrik MACLEANEN, geboren am 27.12.1961 in Haaften (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 5, route du Vin, legt sein Mandat am heutigen Tage als Verwaltungsratsmitglied nieder.

Er wird ersetzt durch Frau Elke HEINZEN, geboren am 31.01.1984 in Koblenz (D), wohnhaft in D-54317 Riveris, Gartenstraße, 4. Ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied endet bei der Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat
Unterschriften

Référence de publication: 2009042521/832/19.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090048794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

EWA (Fiduciaire et Révision) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck
Signature

Référence de publication: 2009042517/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00197. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090048798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

EWA Révision SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009042520/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00199. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090048799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

ColHagen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.309.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009042535/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Siderlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 24.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009042514/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00192. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090048797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Wirtz-Schwarz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9172 Michelau, 33, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 145.473.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend neun, den dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Dame Marianne SCHWARZ -WEDEKIND, Hausfrau, Ehefrau von Herrn Alain WIRTZ, geboren am 27. Dezember 1965 in Luxemburg (Matr: 1965 12 27 286) wohnhaft in L-9351 Bastendorf, 11, op der Tomm;

2) Herr Alain WIRTZ, Arbeiter, geboren am 17. Mai 1972 in Esch/Alzette (Matr: 1972 05 17 356) wohnhaft in L-9351 Bastendorf, 11, op der Tomm,

welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "WIRTZ-SCHWARZ S.A.R.L".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Michelau. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausbeutung eines Campings, eines Hotel- und Restaurationsbetriebes mit Alkoholausschank sowie die Vermietung von Chalets.

Die Gesellschaft kann weiter sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und kann auch sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,00 €), aufgeteilt in einhundert Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,00 €), welche wie folgt übernommen werden:

1) Dame SCHWARZ - WEDEKIND	50 Anteile
2) Herr WIRTZ	50 Anteile
Total:	100 Anteile

Die Gesellschafter erklären und der Notar stellt fest, dass das Kapital der Gesellschaft zur freien Verfügung steht wie dies von dem instrumentierenden Notar ausdrücklich festgestellt wurde.

Art. 7. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt, und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sei.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Gesellschaftsjahr beginnt jedoch erst am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn und Verlustrechnung aufgestellt.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 13. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von NEUNHUNDERT EURO (900,00 €).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann haben die Gesellschafter eine außerordentliche Generalversammlung einberufen und haben einstimmig, laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-9172 Michelau, 33, rue de la Sûre.

b) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird bestimmt Herr Robert KAUWENBERG, geboren am 4. Februar 1969 in S'Hertogenbosch in Holland, wohnhaft in L-9172 Michelau, 33, rue de la Sûre.

Zum administrativen Geschäftsführer wird ernannt Dame Marianne SCHWARZ-WEDEKIND, vorbenannt.

c) Die Geschäftsführer können die Gesellschaft mit ihrer gemeinsamen Unterschrift verpflichten.

Die soeben erteilten Mandate bleiben gültig bis zum gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde. Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. SCHWARZ-WEDEKIND, A. WIRTZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 mars 2009. DIE/2009/2809. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Ettelbrück, den 26. März 2009.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009042923/4917/88.

(090049263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Serinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.730.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SERINUS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009042787/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08590. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

SL Munchen Minor Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.639.

EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2009 que les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042779/9469/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Guerlange Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.229.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 mars 2009 à 10.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution:

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Jean QUINTUS, Administrateur et Président et Monsieur Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, Administrateurs, pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme
Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009042806/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

H.A.C.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue d'Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 99.651.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043179/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Telluris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.719.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour TELLURIS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042360/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07693. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Cedar Street Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.648.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1019 du 31 mai 2007.

Le bilan au 12 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cedar Street Partners S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009042361/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06884. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Brasserie-Bistrot LE TROQUET Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 85.106.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brasserie-Bistrot LE TROQUET Sàrl

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2009042362/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04640. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Vega 1971 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.896.

Suite aux cessions réalisées en dates du 6 janvier 2009, du 13 janvier 2009 et du 19 février 2009, veuillez prendre note que les 250 parts sociales sont dorénavant détenues de la façon suivante:

Monsieur Daniel ARAS, né à Lier (Belgique), le 19 novembre 1965, demeurant à B-2500 Lier (Belgique), 26-2, Hoogveldweg:	54 parts sociales
Monsieur Jeroen FABRI, né à Lier (Belgique), le 29 octobre 1971, demeurant à B-2530 Boechout (Belgique), 113, Lispersteenweg:	88 parts sociales
Monsieur Hessel Peter MEIJER, né à Kerkrade (Pays-Bas), le 12 octobre 1958, demeurant à B-3620 Lanaken (Belgique), 63, Neerharenweg:	84 parts sociales
Indivision composée de Madame Rose-Marie DE CONINCK, née à Wetteren (Belgique), le 17 décembre 1928, et Madame Reine DE CONINCK, née à Wetteren (Belgique), le 6 décembre 1936, toutes deux résidant à B-9230 Wetteren (Belgique), 13, Stationsstraat, représentées par Monsieur Jeroen FABRI:	4 parts sociales
Monsieur Karel Félix A. CUYVERS, né à Geel (Belgique), le 26 juin 1943, demeurant à B-3530 Houthalen (Belgique), 94, Molenweg:	20 parts sociales

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour VEGA 1971 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009043298/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.